

Christian Hudon



Mitchell Campbell



MDDEP



Faune Québec

La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie

Un élément de la biodiversité de la Côte-nord à protéger

Contexte

En 2003, le gouvernement du Québec a décidé dans le cadre du plan d'action québécois sur les aires protégées, de créer une réserve aquatique projetée sur une grande partie de la rivière Moisie et de son bassin versant (3898 km²).

La création de cette réserve aquatique s'inscrit dans une approche de développement durable de la Côte-Nord où les écosystèmes représentatifs de la biodiversité doivent être protégés des activités industrielles. En effet, depuis le début du siècle dernier, le territoire de la Côte-Nord est exploité pour ses nombreuses ressources naturelles (hydroélectricité, mines, forêts).

Les activités telles la chasse, la pêche, le piégeage, les activités traditionnelles autochtones, l'écotourisme pourront se poursuivre dans le territoire protégé, dans la mesure où elles n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité.

Un territoire remarquable et représentatif

La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie est représentative des conditions écologiques régionales. Elle permet de protéger une grande rivière sauvage caractérisée par son étendue, son débit, ses habitats favorables pour plusieurs espèces (caribou forestier, sau-

mon atlantique, aigle royal, etc.), l'absence de perturbations majeures à l'échelle de son bassin versant et par la succession des paysages qu'elle traverse.

La création de cette aire protégée vise la protection et le maintien de la diversité biologique, des ressources naturelles et du patrimoine culturel présents sur le territoire. La protection des éléments aquatiques du territoire est un objectif particulier en raison de leur intérêt biologique, scientifique, paysager et historique.

La protection de ce territoire se fera en collaboration et avec l'appui des communautés de la région dans une perspective d'utilisation durable du territoire et des ressources.

Objectif de la consultation publique

La consultation du public vise à présenter le projet d'aire protégée à la population pour qu'elle puisse se prononcer sur chacun de ses volets.

213

DA1a

Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

Côte-Nord

6212-01-204

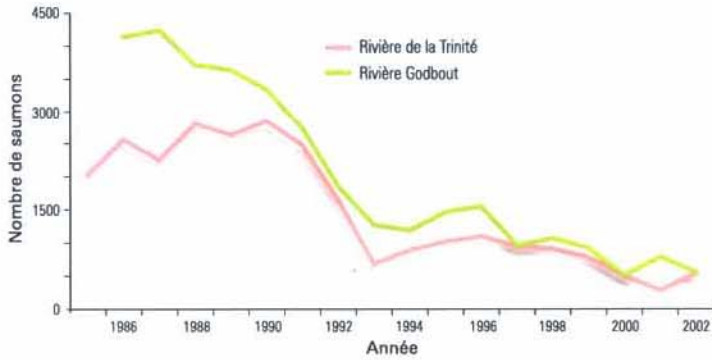


La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie : un milieu naturel et culturel à protéger

Le cas du saumon atlantique

La situation du saumon atlantique sur la Côte-Nord est préoccupante. Depuis les 15 dernières années, la tendance de la population de saumons de la Côte-Nord est à la baisse comme en témoignent les rivières de la Trinité et Godbout (figure 1).

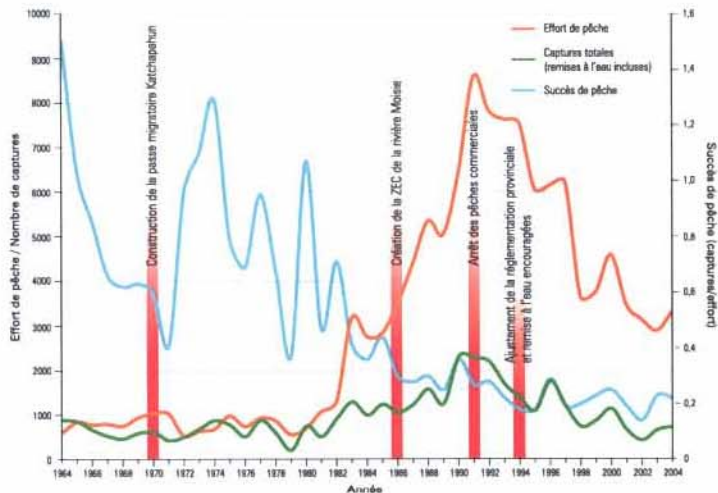
Figure 1 : Retour du saumon atlantique dans les rivières de la Trinité et Godbout depuis 1984



Les données disponibles pour la rivière Moisie démontrent qu'elle n'échappe pas à la tendance régionale (figure 2).

Depuis les 40 dernières années, le succès de pêche sur la rivière Moisie est à la baisse. Pourtant, durant la même période, l'effort de pêche a fortement augmenté jusque dans les années 90 mais a connu par la suite, une baisse importante. L'évolution du nombre de captures a suivi la même tendance que l'effort de pêche mais dans des proportions moins importantes.

Figure 2 : Évolution du succès de pêche, de l'effort de pêche et du nombre de captures pour la rivière Moisie depuis 1964



Les mesures de gestion proposées

Étant donné, l'état préoccupant de la population de saumon atlantique de la rivière Moisie, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs propose que les pourvoyeurs du territoire de l'aire protégée formalisent dans leur plan de gestion respectif les mesures de gestion qu'ils ont déjà volontairement mises en place :

1. remise à l'eau obligatoire des saumons capturés à la pêche sportive;
2. limitation du nombre de saumons remis à l'eau quotidiennement à trois;
3. promotion de pratiques de pêche permettant un taux de survie maximal des individus remis à l'eau suite à une capture;

Ces mesures seraient effectives lors de l'adoption du statut permanent de la réserve aquatique de la rivière Moisie et pour une durée de cinq ans.

Elles requièrent, parallèlement, la mise en place d'un programme de suivi de la population de saumon atlantique au sein de l'aire protégée. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'impliquera à cet égard avec Faune Québec et les pourvoyeurs concernés pour :

4. améliorer les connaissances sur le saumon atlantique et sur l'activité de pêche sportive au sein de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

Le cadre de gestion proposé

La gestion d'une aire protégée consiste principalement au choix, à la réalisation, au contrôle et au suivi des activités permises à l'intérieur du territoire ainsi qu'au suivi de la biodiversité (figure 3).

Pour atteindre des objectifs de conservation réalistes, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs privilégie une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire. Le ministère propose pour cela de créer deux conseils de conservation et de mise en valeur (CCMV).

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs souhaite que les intervenants du milieu qui ont un intérêt dans la protection, la conservation et la mise en valeur de ce territoire participent d'une manière active et démocratique à la planification et à la gestion de ce territoire voué à la conservation (tableau 1).

Figure 3 : Fonctionnement d'un CCMV

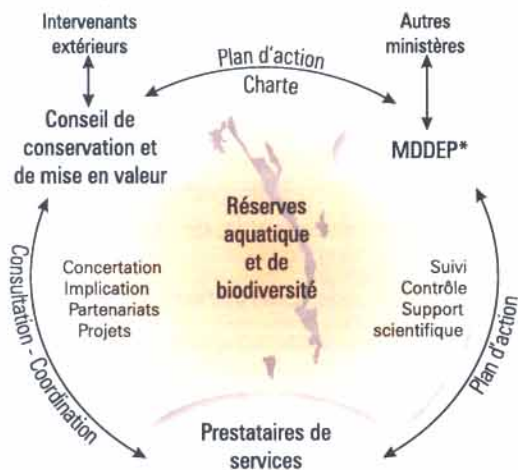


Figure 4 : Zone de mandat des CCMV

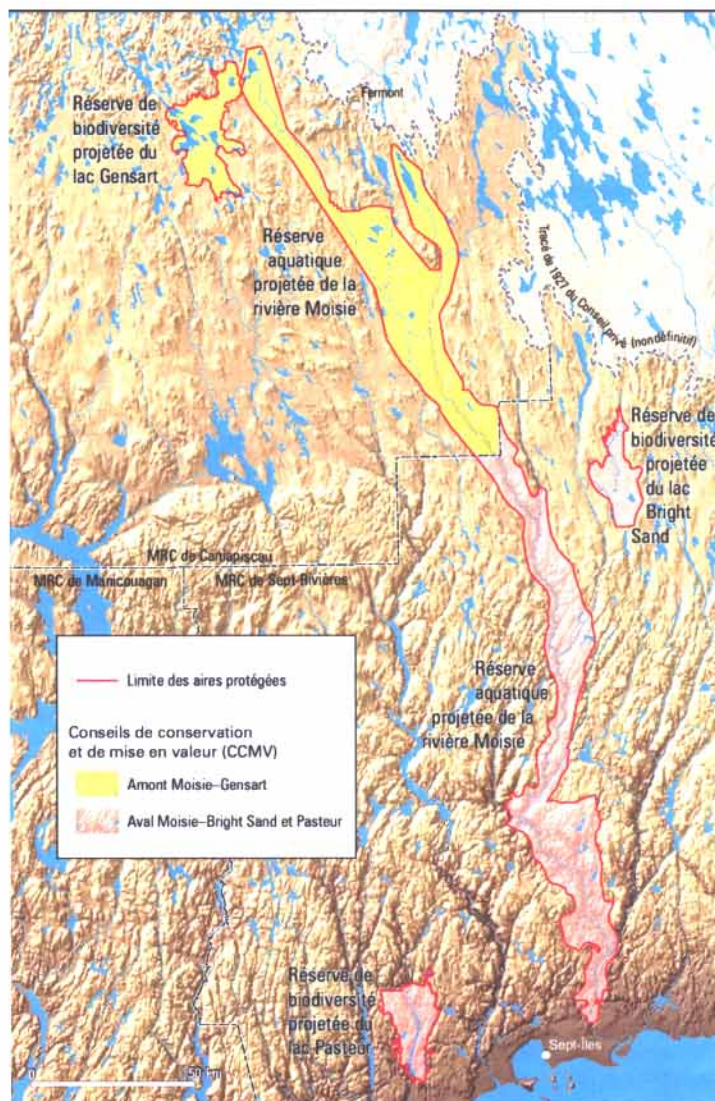


Tableau 1 : Organismes représenté au sein des CCMV

Territoires	Amont Moisie Gensart	Aval Moisie Bright Sand et Pasteur
Autorité légale Coordination, animation et supervision	MDDEP Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-nord (DRAE)	
Secteurs d'activités représentés sur le CCMV	Milieu municipal Communautés autochtones ONG environnement Chasse et pêche Villégiature Milieu touristique Milieu de l'éducation	
Conseillers	Faune Québec MRNF Territoire	

Une structure de gestion particulière :

Dans le cadre d'une approche régionale du réseau des aires protégées, le ministère propose d'arrimer la gestion de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie à trois autres aires protégées soit les réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand (figure 4). Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs propose :

- la mise en place de deux conseils de conservation et de mise en valeur (CCMV) :
 - un pour la partie amont de la réserve aquatique. Ce CCMV serait en charge aussi de la réserve de biodiversité du lac Gensart;
 - un autre pour la partie aval (celui-ci serait en charge également des réserves de biodiversité projetées du lac Pasteur et du lac Bright Sand);
- la mise en place d'un processus d'arrimage et de communication entre ces deux entités.

Mandats des CCMV

- conseiller le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs quant à la protection et à la gestion de la réserve aquatique;
- proposer un plan d'action pluriannuel pour la mise en œuvre du plan de conservation;
- établir des partenariats de gestion avec l'ensemble des acteurs régionaux et locaux, dont le financement de projets;
- participer à l'élaboration d'un programme d'acquisition de connaissances, d'un programme de conservation et de mise en valeur et d'un programme d'éducation et de sensibilisation.

Ce cadre de gestion proposé est basé sur la volonté de regrouper les préoccupations locales et de promouvoir une vision régionale de la conservation. La limite entre les deux entités correspond à la limite administrative entre les deux municipalités régionales de comté (MRC) de Caniapiscou et Sept-Rivières.

Audiences publiques

Conformément à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LRQ, c. C-61.01), la création de chaque aire protégée doit faire l'objet d'une consultation publique tenue par le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE).

Votre participation est importante

Le public a l'occasion de se prononcer sur **un projet d'avenir qui vise à concilier l'économie, l'environnement et les aspirations sociales**. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs souhaite une participation active de tous ceux qui ont un intérêt pour ce territoire relativement épargné par l'exploitation industrielle et représentatif de la diversité biologique régionale. **La concertation et l'implication sont des éléments clé du succès.**

L'aire protégée proposée est un bel exemple de la diversité et de la richesse naturelle de cette région qu'il est **important de préserver pour les générations actuelles et futures.**

Comment participer et nous faire part de votre opinion?

1) En prenant connaissance des documents suivants :

- plan de conservation provisoire pour la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie;
- la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, les réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand : Cadre de protection et de gestion pour la consultation du public.

Ces documents sont disponibles sur le site internet du BAPE : www.bape.gouv.qc.ca

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm
<http://www.menv.gouv.qc.ca/chronique/2005/janvier-mars/050303-aires-prot.htm>

2) Pendant les audiences publiques

a) en participant à la première partie des audiences publiques qui se dérouleront :

- les 2 et 3 mai 2005 à Port-Cartier;
- les 4 et 5 mai 2005 à Sept-Îles;
- les 9 et 10 mai 2005 à Fermont;
- le 16 mai à Uashat et le 17 mai à Maliotenam.

Cette première séance vise à informer le public et à lui donner l'occasion de poser des questions sur le projet.

b) en déposant un mémoire dans lequel vous nous faites part de vos opinions, préoccupations et suggestions. Les mémoires peuvent être déposés verbalement ou par écrit lors de la deuxième partie de l'audience publique. Les dates seront disponibles sur le site internet du BAPE : www.bape.gouv.qc.ca

NOTE

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 